



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUT

Question au Gouvernement n° 856

Texte de la question

AVENIR DES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

M. le président. La parole est à M. Philippe Foliot, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Philippe Foliot. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 10 août 2007, la majorité a voté la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, texte essentiel pour sortir notre enseignement supérieur de la situation difficile dans laquelle il est confiné depuis de trop nombreuses années. L'application de ce bon texte laisse toutefois planer de lourdes incertitudes sur le devenir des instituts universitaires de technologie. Étudiants, enseignants, directions unanimes manifestent en ce moment même leurs légitimes inquiétudes.

En quarante ans, le réseau des IUT a su construire, au sein des universités, en partenariat étroit avec les entreprises et leurs organisations, une carte nationale des diplômes technologiques. Il a contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur en développant une large offre pédagogique qui a permis d'accueillir un public diversifié et de l'accompagner dans des parcours de réussite. Il a su, en outre, associer les bassins d'emplois et les collectivités et participer à l'aménagement du territoire et au développement de l'activité économique dans les régions.

Ce résultat est essentiellement le fruit d'un mode de gouvernance responsabilisant pour les acteurs des IUT, qui ont développé des équipes pluridisciplinaires et plurielles, incluant des professionnels, construites autour d'objectifs de formation.

Le réseau des IUT, avec ses 50 000 diplômés chaque année, a donc pleinement devancé les objectifs de professionnalisation des cursus et la nouvelle mission d'insertion professionnelle que votre loi assigne désormais aux universités.

Compte tenu des délais très courts impartis pour la mise en oeuvre de cette réforme, quelles modalités comptez-vous retenir pour asseoir un véritable fléchage des crédits de façon à permettre aux IUT d'assumer la spécificité de leurs missions de formation ?

Par ailleurs, quelles garanties l'État apportera-t-il pour le maintien du caractère national des diplômes ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur.

M. Patrick Roy. Et des IUT à la dérive !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Monsieur Foliot, les IUT constituent à nos yeux des piliers de notre système d'enseignement supérieur. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Comme vous l'avez très bien dit, ils remplissent une triple mission, fondamentale, d'insertion professionnelle, de promotion sociale et de développement des territoires.

Je veux dire à tous les étudiants, à tous les enseignants, aux directeurs et aux présidents d'IUT qu'ils n'ont rien à craindre de l'autonomie des universités, car ils en seront les premiers bénéficiaires. L'État sera garant du bon déroulement du passage à l'autonomie des universités.

Première garantie : le cadre national des diplômes ne sera en rien affecté par l'autonomie des universités. Les diplômes restent nationaux.

M. Frédéric Cuvillier. Prouvez-le !

Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur*. Je vous renvoie au code de l'éducation !

Deuxième garantie : le financement des IUT sera assuré en tenant compte du coût supérieur de la formation d'un étudiant d'IUT, lié à son caractère technologique. Pour 1 euro de financement destiné à un étudiant de filière générale, nous consacrerons 2,08 euros pour un étudiant d'IUT. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Par ailleurs, je rappelle que les universités autonomes seront désormais financées en fonction de leur performance. Or la performance, c'est l'insertion professionnelle, et l'insertion professionnelle, c'est la force des IUT. C'est ce qui me pousse à dire que les IUT seront les premiers bénéficiaires de l'autonomie.

Pour les étudiants et les professeurs des IUT, l'autonomie est donc une chance. N'oublions pas que le budget des universités autonomes augmentera de 15 % l'année prochaine. Mon ministère veillera à ce que tout se passe bien. Nous mettons en place un comité de suivi, avec une charte de bonnes pratiques et des conventions d'objectifs seront signées entre les universités et les IUT, qui seront, je le répète, les premiers à bénéficier de l'autonomie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 856

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 décembre 2008